

Partir à l'étranger :

bons plans, adresses et bien plus



Photo page de couverture : voyage d'étude 2014 en Espagne, étudiantes ESTS Lille

Photo ci-dessous : voyage d'étude 2014 en Roumanie, étudiantes ESTS Maubeuge



**Retrouvez de nombreuses informations
sur vos opportunités de mobilité
dans la rubrique « Europe »
de notre site internet www.eests.org**

**et sur le facebook officiel de l'ESTS
<https://www.facebook.com/ests.europe>**

Accès direct au site internet de l'ESTS via ce QR code.



Sommaire

PARTIE I : QUELLE DESTINATION CHOISIR ?

1.1 CHOISIR LE PAYS.....	5
1.1.1 Guides du Routard.com	5
1.1.2 CRIJ et PIJ	6
1.1.3 Centres d'Information Europe Direct et Maisons de l'Europe	7
Nord.....	7
Pas de Calais	7
1.2 TROUVER LA OU LES STRUCTURE(S) D'ACCUEIL.....	9
1.2.1 Carnet d'adresses de l'école (service Europe)	9
1.2.2 Annuaire des entreprises et pages jaunes internationales	9
1.2.3 Organismes spécialisés dans les stages.....	10
ADICE	10
Club TELI (payant).....	10
Kapstage	10
1.2.4 Carnet d'adresses du social	12
Les associations professionnelles.....	12
1.2.5. Refaire son CV à la mode du pays	19

PARTIE II : INFOS PRATIQUES

2.1 FORMALITES ADMINISTRATIVES	21
2.1.1 Les papiers d'identité.....	21
La carte d'identité	21
Le passeport	21
2.1.2 Le cas des stages au Québec : le programme « Expérience Internationale Canada »	22
Le programme « EXPERIENCE INTERNATIONALE CANADA » (EIC) : qu'est-ce que c'est ?	23
Suis-je admissible ?	23
Quelles sont les démarches ?	24
Concrètement, à l'aéroport	25
Quels sont les délais de traitement ?	26
Combien ça coûte ?	27
Diverses infos stages Canada	27
2.2. FINANCER SON PROJET	28
2.2.1 Pour les stages individuels.....	28
2.2.2 Pour les projets collectifs.....	28
2.3 SANTE	29
2.3.1 Assurances et sécurité sociale étudiante.....	29
Renseignez-vous	29
Le cas du Canada	29

En cas d'accident sur place...MAIF assistance !.....	30
2.3.2 Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)	31
Qu'est-ce que c'est ?	31
Comment l'obtenir ?	31
Comment ça marche ?	32
2.3.3 Carte du groupe sanguin	33
2.3.4 Médicaments.....	33
2.3.5 Vaccins.....	33
2.3.6 Se renseigner sur le pays	33
2.4 TRANSPORTS.....	34
2.4.1 Modes de transport et bons plans.....	34
En Avion.....	34
En Bus	34
En voiture	35
Train.....	36
En ferry	37
Se déplacer à l'intérieur du pays	37
2.4.2 Bagages.....	38
Quelques conseils pratiques.....	38
En avion, les produits interdits en cabine ou en soute	38
Voyage dans l'UE, quels objets avez-vous le droit d'emporter en dehors du pays ?	39
2.5 HEBERGEMENT	41
2.5.1 Auberges de jeunesse	41
2.5.2 Camping, chambres d'hôtes, chambres chez l'habitant, hôtels,... ..	41
2.5.3 Échange ou partage d'appartement	42
2.5.4 Sites d'annonces de locations ou colocations spécifiques à chaque pays	43
2.6 MOYENS DE PAIEMENT	44
2.6.1 Carte bancaire	44
2.6.2 Chèques de voyage (« Traveller Cheque »)	44
2.6.3 Infos et budget par pays.....	44
2.7 CARTES DE REDUCTION INTERNATIONALES	45
2.7.1 Carte ISIC	45
Qu'est-ce que c'est ?	45
Comment l'obtenir ?	45
Prix et validité	46
2.7.2 La carte ISE (International Student Exchange Card).....	46
Qu'est-ce que c'est ?	46
Comment l'obtenir ?	46
2.7.3 Carte Jeune Européenne (anciennement carte EURO<26)	47
Qu'est-ce que c'est ?	47
Comment l'obtenir ?	47

2.8 VIE PRATIQUE.....	48
2.8.1 Appareils électriques	48
2.8.2 Objets perdus ou volés	48
2.8.3 Service postaux	48
2.8.4 Téléphonie mobile	49
Mon téléphone fonctionne-t-il hors de France ?	49
Les indicatifs pays, comment ça marche ?	49
Comment consulter son répondeur ?	49
Les tarifs en Europe	49
2.9 CHECK-LIST D'AVANT DEPART	51
Démarches administratives.....	51
Santé.....	51
Transport	51
Hébergement.....	51
Moyens de paiement.....	51
Vie pratique	51

INFORMATIONS SUR LE CANADA

Ce guide est beaucoup utilisé par nos étudiants pour les séjours au Canada. Pensez à regarder les rubriques suivantes, qui contiennent des infos spécifiques sur le Canada :

- 1.2.5. Refaire son CV à la mode du pays/l'exemple du CV Québécois
- 2.1.2. Visas pour le Canada
- 2.2.1. Santé au Canada
- 2.3.1. Avion/ bon plan pour le Québec
- 2.4.4. Sites d'annonces de locations ou colocations Québec

NB : MALGRE LES MISES A JOUR REGULIERES DE CE GUIDE PRATIQUE, LES INFORMATIONS CONTENUES RISQUENT D'EVOLUER AU COURS DU TEMPS. L'ESTS N'EST PAS RESPONSABLE DE LA VALIDITE DE CES INFORMATIONS : LES UTILISATEURS DU GUIDE SONT INVITES ET INCITES A VERIFIER PAR EUX-MEMES QUE LES PROCEDURES, DROITS, DEVOIRS ET AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES POUR PREPARER LEURS VOYAGES SONT TOUJOURS APPLICABLES AU MOMENT OU ILS FONT USAGE DE CE DOCUMENT.

PARTIE I : Quelle destination choisir ?

- ★ 1.1 Choisir le pays
- ★ 1.2 Trouver
la ou les structure(s) d'accueil

1.1 CHOISIR LE PAYS

1.1.1 GUIDES DU ROUTARD.COM

Espace « Infos destinations »

Chaque guide présente des informations sur le pays, l'argent, la cuisine, la culture, la géographie, le climat, l'hébergement, la santé et la sécurité, les sports et loisirs, les traditions, les transports, la vie pratique, etc.

Rubrique argent :

- Monnaie utilisée dans le pays, change, utilisation des cartes de crédit et des chèques de voyage, les banques et bureaux de change.
- Budget nécessaire pour vivre sur place (hébergement, restaurants, transports).

Rubrique cuisine et boissons :

- Cuisine traditionnelle.

Rubrique culture :

- Informations sur les personnes importantes, sur l'histoire, faits culturels.

Rubrique géographie et Climat

Rubrique hébergement :

- Conditions et types d'hébergement disponibles dans le pays.

Rubrique santé et sécurité :

- Recommandations sur les précautions élémentaires et particulières à prendre en termes de santé (vaccin, protection solaire, alimentation,...) et de sécurité (vols, contrefaçons).
- Numéros d'urgence du pays.

Rubrique traditions :

- Fêtes et festivals.
- Savoir-vivre et coutumes.

Rubrique transports :

- Informations sur les réservations, les horaires, les types de transports, l'état des routes ou le type de stationnement, etc.

Rubrique vie pratique :

- Electricité (tension du courant, prise électrique utilisée).
- Horaires généraux des restaurants, banques, boutiques, etc.
- Langues parlées.
- Législation sur le tabac.
- Téléphone et communications (tarification, disponibilité du wifi).

1.1.2 CRIJ ET PIJ

Des **fiches pays détaillées « Actuel CIDJ »** sont disponibles au CRIJ (Centre Régional Information Jeunesse) et dans les PIJ de la région.

Certaines fiches, notamment concernant le Royaume-Uni, la Belgique et le Canada, sont disponible sur le site du CRIJ dans la rubrique « Europe et International » (www.crij-npdc.fr).

Ces fiches contiennent des rubriques telles que « Étudier », « Stages et volontariat », « Vivre en... », avec des **conseils et des bonnes adresses** pour, entre autres, trouver un **stage** ou **se loger** dans le pays en question.

59 - LILLE

CRIJ NPDC

2, rue Nicolas Leblanc

☎ 03.20.12.87.30

💻 03.20.12.87.31

✉ doc@crij-npdc.asso.fr

Web : www.crij-npdc.fr

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi : 13h – 18h

59 - MAUBEUGE

PIJ / Réussir en Sambre

13 rue du Progrès

☎ 03.66.32.32.00

✉ pijmaubeuge@mlsa.asso.fr

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h - 12h, 13h30 - 17h

- Mardi : 13h30 - 17h

62 - AVION

PIJ / Mairie, Service Jeunesse

Place des Droits de l'Enfant

☎ 03.21.79.44.90

💻 03.21.67.75.81 (Mairie)

✉ pij-avion@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

- Mardi, mercredi et jeudi : 9h - 12h, 14h - 17h

- Vendredi : 14h - 17h

- Samedi : 9h - 12h

62 - SAINT OMER

PIJ / Mission Locale de St Omer

Quartier Foch, rue de la Cavalerie

☎ 03.21.93.99.07

💻 03.21.93.99.48

✉ pijaudomarois@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 13h30 - 17h30

- Du mardi au vendredi : 8h30 - 12h30, 13h30 - 17h30

- Samedi : 9h - 12h

La liste complète des PIJ est disponible ici : http://www.crij-npdc.fr/site/?page_id=30

1.1.3 CENTRES D'INFORMATION EUROPE DIRECT ET MAISONS DE L'EUROPE

Nord

59 – Douai

Centre d'information Europe Direct – Maison de l'Europe

175, quai du Maréchal Foch

59500 Douai

Tél : 03 27 88 82 13

maisoneuropedouai@wanadoo.fr

<http://maisoneuropedouai.pagesperso-orange.fr>

59 - Dunkerque

Centre d'information Europe Direct - Maison de l'Europe

5, quai de la Citadelle

59140 Dunkerque

Tél. : 03 28 21 00 16

maison europe.dunkerque@wanadoo.fr

www.maisoneuropedirectdunkerque.fr/

59 – Fourmies

Centre d'information Europe Direct - Maison de l'Europe

2, rue Saint-Louis

59610 Fourmies

Tél. : 03 27 60 50 28

eurothierache1@aliceadsl.fr

<http://eurothierache.chez-alice.fr>

59 – Lille

Siège de la région, au pied de la tour du signal

151, avenue du Président Hoover

59555 Lille Cedex

infoeurope@nordpasdecalais.fr

www.nordpasdecalais.fr

59 – Roubaix

Centre d'Information Europe Direct

2, avenue Jean Lebas

3ème étage

59100 Roubaix

europedirectroubaix@adice.asso.fr

<http://www.adice.asso.fr/?cat=59>

Pas de Calais

62 - Béthune

Maison de l'Europe de Béthune et du Haut Artois

56, avenue de Lens

62400 Béthune

Tél : 03 21 68 04 47

maison.europe.bethune@numericable.fr

62 – St Omer

Centre d'information Europe Direct

Quartier Foch

Rue de la Cavalerie

62503 Saint Omer

Tel. 03 21 93 99 00

contact@europedirect-saintomer.eu

<http://europedirect-saintomer.eu/>

<https://www.facebook.com/pages/Centre-dInformation-Europe-Direct-Saint-Omer/266630270117357?fref=ts>

1.1.4 SECURITE

Avant tout voyage à l'étranger, vous pouvez consulter :

- le site www.service-public.fr (particuliers ; Etranger-Europe ; français à l'étranger ; Santé à l'étranger ; Questions Réponses ; comment s'assurer lors d'un voyage à l'étranger),
- et surtout le site www.diplomatie.gouv.fr > conseils aux voyageurs (infos officielles du gouvernement français sur les différents pays : consignes, conseils de sécurité, santé, zones dangereuses...).

1.2 TROUVER LA OU LES STRUCTURE(S) D'ACCUEIL

1.2.1 CARNET D'ADRESSES DE L'ECOLE (SERVICE EUROPE)

N'hésitez-pas à contacter Alice DELBOË, chargée de mission Europe ! Par e-mail, téléphone, ou en venant sur place (bureau principal sur le site de Lille, au 3^{ème} étage, et permanences régulières sur les sites de l'ESTS, voir affichage et les rappels réguliers qui sont faits sur le facebook officiel de l'ESTS).

Alice DELBOË,
22 rue Halévy 59000 LILLE
☎ +33(0)3.20.93.70.16.
✉ adelboe@eests.org

<https://www.facebook.com/ests.europe>

1.2.2 ANNUAIRES DES ENTREPRISES ET PAGES JAUNES INTERNATIONALES

- www.europages.fr

Pour trouver des associations ou des organisations, une fois votre recherche effectuée, aller dans la rubrique « affiner votre recherche » sur la gauche, cliquez sur « plus de choix » et sélectionnez « associations et organisations ».



AFFINER VOTRE RECHERCHE

SÉLECTION PAR CATÉGORIE

- [Appareils et instruments pour handicapés](#) (1589)
- [Orthopédie et rééducation - appareils, instruments et matériel](#) (117)
- [Sanitaires - articles pour handicapés](#) (65)
- [Véhicules pour handicapés](#) (64)
- [Véhicules spéciaux - construction et équipements](#) (43)

Plus de choix ✓

SÉLECTION PAR CATÉGORIE

- [Appareils et instruments pour handicapés](#) (1589)
- [Orthopédie et rééducation - appareils, instruments et matériel](#) (117)
- [Sanitaires - articles pour handicapés](#) (65)
- [Véhicules pour handicapés](#) (64)
- [Véhicules spéciaux - construction et équipements](#) (43)
- [Ascenseurs, monte-charge, escaliers mécaniques](#) (23)
- [Ascenseurs](#) (18)
- [Hôtel](#) (12)
- [Sanitaires - articles](#) (11)
- [Prothèses orthopédiques](#) (10)
- [Services sociaux](#) (10)
- [Associations et organisations](#) (9)
- [Hôtels et restaurants](#) (7)
- [Monte-charges et ascenseurs de chantier](#) (7)

- <http://www.pagesjaunes.fr/plusdeservices/annuairedumonde/index.do> : Liste l'ensemble des annuaires du monde.

1.2.3 ORGANISMES SPECIALISES DANS LES STAGES

ADICE

L'ADICE – Association pour le Développement des Initiatives Citoyennes et Européennes – peut vous accompagner dans la construction de votre projet de mobilité à l'étranger, notamment dans le cadre d'un **stage professionnel**.

Pour cela, vous devez remplir **certaines conditions** :

- Résider dans le Nord-pas-de-Calais.
- Avoir plus de 18 ans.
- Être inscrit(e) en tant que demandeur d'emploi (même parallèlement en formation), et disponible.

Si vous remplissez toutes ces conditions, vous pouvez effectuer un stage professionnel en Europe avec le programme Léonardo grâce à l'aide de l'ADICE.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter l'ADICE et à vous inscrire à **une réunion d'information collective**. Elles ont lieu tous les **mercredi matin à 11h dans les locaux de l'ADICE**. Inscription au préalable obligatoire au 03.20.11.22.68.

Vous pourrez ensuite prendre un rendez-vous avec un **chargé de projets**.

Plus d'informations sur l'ADICE : <http://www.adice.asso.fr/>

Club TELI (payant)

Moyennant une **adhésion annuelle personnelle de 45€**, vous pouvez télécharger les anciennes Newsletters, avoir accès **aux offres d'emploi et de stages** à pourvoir à l'étranger, mais aussi profiter de nombreux carnets d'adresses. Plus d'infos ici : <http://www.teli.asso.fr>.

Le Club Teli propose également un **extrait gratuit** de sa base de données d'offres : <http://www.teli.asso.fr/offres.php>

Pour **adhérer** : <http://www.teli.asso.fr/devmembre.php>

Kapstage

- <http://www.kapstages.com/>
Kapstages.com est un **service gratuit d'offres de stages**, en France comme à l'international, à destination des entreprises et des étudiants. Le catalogue des offres à l'international n'est cependant pas très fourni.

Pour trouver des offres de stage à l'étranger : cliquez sur l'onglet « Offres de stage », allez dans l'encart « Préciser votre recherche », et choisissez la fonction (« Travailleurs sociaux se trouve tout en bas de la liste déroulante) et la zone géographique.

Pour l'Irlande, voici un site d'annonces pour du travail et pour des stages : <http://www.activelink.ie/>

1.2.4 CARNET D'ADRESSES DU SOCIAL

Les associations professionnelles

Source : <http://www.ids.fr/>

Associations professionnelles internationales

AIEJI - « Association Internationale des Educateurs Sociaux », et en anglais « International Association of Social Educators » (la déclinaison du sigle n'est plus d'actualité même si le sigle est inchangé).

<http://aieji.net/>

L'ESTS est administrateur de l'AIEJI (seule structure française membre de cette association).

La mission de l'AIEJI est de mettre l'accent sur et de promouvoir la philosophie du travail social ainsi que sa particularité de s'impliquer de manière active auprès des usagers, de travailler avec eux, pas seulement individuellement mais aussi au sein de groupes, de familles, de communautés, dans le lieu de vie, et ce en vue d'un développement de leurs forces et de la résolution des difficultés personnelles, sociales et communautaires. Cette mission se décline en différents objectifs et moyens que vous pourrez lire dans les statuts en cliquant ici (accès direct aux statuts) : http://aieji.net/wp-content/uploads/2010/12/By_Laws2007Final_EN.pdf.

Caravan 2000

<http://www.caravan2000.eu>

« Caravan 2000 » est un mouvement européen d'individus et d'organisations qui se mobilisent pour l'égalité et l'inclusion sociale de tous les groupes défavorisés.

L'ESTS est administrateur de Caravane 2000 France. Il s'agit de la structure française de l'association « Caravan 2000 », dont le siège est à Arras. Vous pouvez lire la mission et ses coordonnées ici : <http://www.caravan2000.eu/members/france>.

CEBSD - Bureau Européen pour le Développement Social (au niveau européen)

<http://www.cebsd.org/>

CEBSD est une organisation européenne non gouvernementale dont les partenaires sont issus d'une douzaine de pays, européens ou non. Sa mission est de promouvoir le développement social. Une de ses principales activités est la lutte contre la discrimination.

Informations sur le développement social en Europe, liens vers des sites.

CEDAG - Centre Européen des Associations d'intérêt général (au niveau européen)

<http://www.cedag-eu.org/home/index.php>

Le CEDAG est le réseau des associations d'intérêt général des pays membres de l'Union européenne

(UE). Ses membres sont des coordinations nationales et des associations nationales ou régionales, qui représentent ensemble plus de 50.000 associations avec plus de 9 millions de membres individuels.

Le réseau a été créé en 1989 pour faire entendre le secteur associatif au niveau européen sur les questions communes à l'ensemble des associations.

DYNAMO - Réseau international des travailleurs sociaux de rue

<http://travailderue.org/fr>

Dynamo International coordonne le Réseau international des travailleurs sociaux de rue qui agissent sur le terrain auprès de populations variées travaillant et/ou vivant dans la rue (enfants, jeunes, adultes). Le Réseau est actuellement composé de plus de 40 plateformes nationales de travailleurs de rue provenant de pays du Sud comme du Nord. A travers ces nombreux acteurs de terrain, le Réseau a pour but d'augmenter l'efficacité et la qualité des pratiques par le biais de la formation, l'échange et la réalisation d'outils pédagogiques. Il entend également générer une mobilisation internationale afin de construire des réponses structurelles et durables face aux problématiques vécues par les publics rencontrés dans les rues de par le monde. Dynamo International – Réseau international des travailleurs sociaux de rue met en relation des milliers de travailleurs de rue à travers le monde. Des centaines d'associations sont également impliquées.

Liste des membres du réseau : <http://www.travailderue.org/wp-content/uploads/2016/03/Dynamo-Network-Members-list-2015.pdf>

L'équipe de gestion se trouve à Bruxelles : Rue de l'Etoile, 22 – 1180 – Bruxelles – Belgique
Tél : +32 2 378 44 22 ; contacter Olivier Pourbaix, Coordinateur Institut de Formation, institute@travailderue.org

EASSW - Association Européenne des Ecoles du Travail Social (au niveau européen)

<http://www.eassw.org/>

L'association européenne des écoles du travail social et des éducateurs est une filiale indépendante de l'IASSW, et regroupe environ 300 écoles, universités et institutions formant aux métiers du secteur. Sa mission est de promouvoir le développement social et de développer des formations de haute qualité pour les pratiques des travailleurs sociaux, des services sociaux, et des politiques sociales en Europe.

ESAN - Réseau Européen d'Action Sociale (au niveau européen)

<http://www.esan.org>

ESAN favorise une vraie coordination de l'action sociale en Europe et travaille avec d'autres associations et organismes institutionnels. Conscient de l'existence d'autres initiatives apparentées dans le secteur sans but lucratif, ESAN collabore étroitement avec elles, afin d'éviter la répétition inutile des efforts et de maximiser leur impact. Ainsi, le réseau favorise le décloisonnement des pratiques en faisant se rencontrer des organisations du secteur social (associations, institutions, entreprises sociales,...) dans des domaines variés (jeunesse, précarités, insertion, personnes âgées, élargissement de l'Union Européenne,...)

Comporte de nombreux documents de déclarations communes au sein de l'Union Européenne, des bulletins d'informations ...

EUROPEAN CENTRE - Centre Européen de Recherche en Politique Sociale (au niveau européen)

<http://www.euro.centre.org/>

Centre international de recherche en politique sociale, d'information et de formation. C'est un organisme intergouvernemental affilié aux Nations-Unies.

FEANTSA - FEDERATION EUROPEENNE DES ASSOCIATIONS NATIONALES TRAVAILLANT AVEC LES SANS ABRI

<http://www.feantsa.org/spip.php?page=sommaire&lang=fr>

La FEANTSA est une organisation non gouvernementale. Seul réseau européen qui se concentre exclusivement sur les personnes sans-abri au niveau européen. Bénéficie d'un statut consultatif au conseil de l'Europe et aux Nations Unies.

FESET – Formation d'Educateurs Sociaux Européens / European Social Educator Training

<http://www.feset.org/fr/> (site traduit en français)

L'ESTS est membre de FESET.

FESET (Formation d'Educateurs Sociaux Européens / European Social Educator Training) est une association européenne des centres de formation au travail socio-éducatif.

Les objectifs de FESET sont de :

- promouvoir la formation aux fonctions socio-éducatives,
- assurer les représentations des Centres de Formation auprès des différentes instances de l'Union Européenne, du Conseil de l'Europe ainsi qu'auprès des autres instances internationales,
- favoriser les échanges et la concertation entre les Centres de Formation des Etats membres de l'Union Européenne, des Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que des autres Etats européens,
- favoriser les modalités de reconnaissance mutuelle des diplômes.

FICE - Fédération internationale des communautés éducatives (au niveau européen)

<http://www.fice-inter.org/>

L'objectif principal de la FICE est le bien-être et l'éducation des enfants et adolescents à travers le monde. Les données figurant sur ce site sont essentiellement internationales. Un certain nombre des informations qui y figurent se rapportent à la FICE-Europe et aux sections nationales.

Propose : Liens, Déclarations d'intentions, Projets, Congrès et assemblées, Publications ...

IASSW/AIETS - Association Internationale des Écoles de Travail Social (au niveau mondial)

<http://www.iassw-aiets.org/>

L'AIETS est une ONG dont le mandat couvre la formation au travail social dans le monde.

Définition du Travail Social, Normes Internationales de Qualité, Groupes de Travail, Nouvelles Publications, Liens...

ICSW - Conseil International du Développement Social (au niveau européen)

<http://www.icsw.org/>

Les activités de l'ICSW et de ses membres couvrent les secteurs généraux du développement social, du bien-être social et de la justice sociale. Comporte de nombreuses informations telles que la nutrition, les services d'assistance sociale et de santé, la sécurité sociale, l'éducation et le logement, ainsi que sur le développement économique, les droits de l'homme. ICSW s'est concentrée principalement sur les problèmes sociaux fondamentaux de la pauvreté, du chômage et de l'exclusion sociale, thèmes principaux du sommet mondial pour le développement social (WSSD) à Copenhague en 1995.

IFSW - Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux (au niveau international)

<http://www.ifsw.org/>

La fédération internationale des travailleurs sociaux (IFSW) est une organisation qui œuvre pour la justice sociale, les droits de l'homme et le développement social par le développement du travail social, de meilleures pratiques et de coopération internationale entre les acteurs sociaux et leurs organismes professionnels.

Comporte : revue mensuelle, rapports annuels sur les questions principales confrontant la société et le travail social, annuaire des organismes membres, informations sur les conférences internationales, et publications, définition du travail social, codes nationaux d'éthique dans le travail social.

IPPF - Fédération Internationale de la Planification familiale (au niveau international)

<http://www.ippfen.org/>

Réseau européen de la Fédération de Planning familial Internationale (IPPF).

ISS - Service Social (au niveau international)

<http://www.iss-ssi.org/index.html>

ONG internationale consacrée à l'aide aux individus et aux familles ayant des problèmes personnels ou sociaux résultant de la migration et du mouvement international. Les branches nationales, les bureaux filiales et les correspondants de l'ISS dans plus de 100 pays facilitent la communication entre les services sociaux pour résoudre ces problèmes.

Vous y trouverez les rapports d'activité de nombreux pays concernant l'action sociale, de nombreuses publications tant sur les migrations que sur les droits de l'enfant, l'adoption.

RITIMO (RESEAU D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA SOLIDARITE INTERNATIONALE)

<http://www.ritimo.org>

Site associatif. RITIMO est un réseau de centres de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale. Il regroupe plus de 70 lieux ouverts au public. Le site web propose une information de base sur les grands thèmes de la solidarité internationale et de l'actualité nord-sud. On peut aussi bien parcourir les dossiers par thématiques que par pays.

RSE - Réseau Social Européen (au niveau européen)

<http://www.socialeurope.com/>

Site du réseau indépendant des directeurs de l'action sociale en Europe.

Comporte de nombreux dossiers (Intégration et Diversité, Stratégies de partenariat pour l'Intégration, Les mesures générales de services sociaux sont-elles viables dans une société multi-culturelle?, Une société dans une société ...), ainsi que rapports de conférences.

SOCIAL PLATFORM - Plateforme européenne des ONGs du secteur social (au niveau européen)

<http://www.socialplatform.org/>

Plate-forme des ONG européennes du secteur social. Elle regroupe 39 organisations non gouvernementales, fédérations ou réseaux européens qui travaillent à la construction d'une société ouverte à tous et à la promotion d'une dimension sociale de l'Union européenne. La Plate-forme canalise les préoccupations des citoyens rassemblés dans ces membres, pour promouvoir une société équitable basée sur la protection et l'amélioration des droits de l'homme.

Ses campagnes ont comme but de construire une société équitable ainsi que promouvoir la dimension sociale de l'Union européenne.

Parmi les secteurs clés des activités de la Plate-forme on retrouve en particulier : Anti-discrimination, Services d'Intérêt Général, Responsabilité sociale des entreprises, Vieillesse de la population, Formation tout au long de la vie.

SocNet 98 – Social Network founded in 1998

<http://www.socnet98.eu/>

L'ESTS a été pendant plusieurs années membre du réseau SocNet 98, nous entretenons avec eux de bonnes relations. Ce réseau est constitué d'universités européennes qui proposent des études en travail social. Il s'agit d'universités ou écoles proposant des formations en travail social en Europe qui sont réunies et organisent des événements communs.

L'ESTS est resté partenaire Erasmus de chacun des membres du SocNet 98, dont vous trouverez la liste ici : <http://www.socnet98.eu/our-members/>. Ce réseau vous sera utile si vous envisagez d'aller dans une université à l'étranger (auquel passer par la Chargée de mission Europe de l'EST qui a des contacts privilégiés avec eux). C'est un réseau 100 % anglophone.

SOLIDAR - Affaires Sociales (au niveau international)

<http://www.solidar.org/>

SOLIDAR est une alliance internationale indépendante d'organisations non-gouvernementales (ONG) engagées dans la fourniture de services sociaux, la coopération internationale, l'aide humanitaire et la formation continue.

Aborde différents sujets : Affaires Sociales, Coopération Internationale, Europe sociale, Responsabilité sociale des entreprises, Lutte contre la Discrimination, Aide humanitaire, Politique.

WWWSW - Ressources web mondiales pour les travailleurs sociaux (au niveau international)

<http://www.nyu.edu/>

Nombreuses informations : valeurs éducatives, justice, recherches, travail d'assistance sociale, politiques économiques et sociales.

Associations professionnelles nationales (classées par pays)

Allemagne

ALLEMAGNE - SOCIALWORK - Plateforme du Travail social - Allemagne

<http://www.socialwork.de/>

Site en Anglais, dans lequel vous trouverez toutes les adresses de sites relatifs au travail social en Allemagne.

DBSH - Association professionnelle de travailleurs sociaux - Allemagne

<http://www.dbsh.de/>

Groupes de travail abordant les questions du travail social et de la politique sociale.

BSCW - Projet Européen d'Ethique Sociale - Allemagne

<http://bscw.gmd.de/>

Ce projet a pour but de développer notre compréhension sur la façon dont les étudiants conceptualisent les dilemmes éthiques ; quelles sont leurs problématiques, et comment la formation peut les préparer au mieux.

Vous trouverez sur cette page les différents articles contenus dans le Projet Européen d'Ethique Sociale

Autriche

SOZIALARBEIT - Association des professionnels du travail social - Autriche

<http://www.sozialarbeit.at/>

L'OBDS est la seule association représentant des travailleurs sociaux en Autriche. Au centre de ses activités, elle vise à placer des politiques professionnelles et politiques concernant la société humaine à un niveau égal. Site en allemand et en anglais.

Belgique

PORTAIL SOCIAL - Belgique

<http://www.portail-social.be/>

Nombreuses informations : Aide à la jeunesse, Aide sociale, Pauvreté, Sans-abri, Médiation de dettes, Documentation, Bibliothèques, Bases de Données, Statistiques, Annuaire, Développement Communautaire, Local, Rural, Urbain, ONG, Développement personnel, Education permanente, Enseignement, Médiation, Orientation, Associations, Formation initiale et continue, Gérontologie, Aide à domicile, Institutions, Handicap Mental, Moteur, Sensoriel, Insertion, Loisirs, Immigration, Réfugiés..

Espagne

EDUSO - Portail de l'Education Sociale - Espagne

<http://www.eduso.net/>

Eduso est un lieu de rencontre, de dialogue, d'appui, de réflexion pour toutes les personnes ou organismes liés au secteur social.

Comprend de nombreux liens vers des sites internationaux. Site en espagnol.

ENTORNO SOCIAL - Plateforme des travailleurs de la fonction socio-éducative - Espagne

<http://www.entornosocial.es/>

Portail proposant de nombreuses informations relatives au travail social en Espagne, de nombreuses publications ... La rubrique Biblioteca propose de nombreuses références bibliographiques par champ d'activité.

France

ANAS - Association Nationale des Assistants de Service Social - France

<http://anas.travail-social.com/>

L'ANAS (Association Nationale des Assistants de Service Social) est une association professionnelle dont les adhérents sont des assistants de service social.

Ses objectifs aujourd'hui sont : de vous proposer un lieu vous permettant d'échanger sur votre pratique professionnelle et d'obtenir des informations, conseils et assistance juridique, de défendre la professionnalité des professions sociales, d'être reconnu comme interlocuteur dans les débats actuels de l'action sociale.

L'ANAS est organisée en sections, regroupant géographiquement des assistants sociaux d'un même département et en commissions de travail, composées d'assistants sociaux travaillant ensemble sur un thème précis. L'ANAS édite la Revue Française de Service Social. Comme toute association l'ANAS est structurée, et les assistants de service social ont la possibilité d'y adhérer.

Caravane 2000 France

<http://www.caravan2000.eu/members/france>

L'ESTS est administrateur de Caravane 2000 France. Il s'agit de la structure française de « Caravan 2000 ». « Caravan 2000 » est un mouvement européen d'individus et d'organisations qui se mobilisent pour l'égalité et l'inclusion sociale de tous les groupes défavorisés.

Caravane 2000 France

1, rond-point Baudimont

62000 ARRAS

Tél. : + 33(0)3.21.71.76.64

Fax : +33(0)3.21.71.52.90

Email : contact@caravane2000.fr

Président : M. Régis ALVIN

Grande-Bretagne

ADSS - Association des Directeurs de Services Sociaux - Grande Bretagne

<http://www.adss.org.uk>

Cette association représente les directeurs de services sociaux en Grande Bretagne.

Apporte de très nombreuses informations et publications concernant la politique managériale et les activités professionnelles des différents départements des services sociaux.

Ce site comporte différentes publications, articles de presse, rapports de recherches...

RIP - Recherches dans la Pratique - Grande Bretagne

<http://www.rip.org.uk/>

Site conçu pour améliorer la base de connaissances des services de protection de l'enfance et de la famille. Nombreuses publications, liens, recherches, programmes de développement des connaissances ...

SCIE - Social Care Institute for Excellence - Grande Bretagne

<http://www.scie.org.uk/>

Le but du SCIE est de rassembler et synthétiser la connaissance concernant l'action sociale, et de rendre cette information accessible à toute personne concernée par ce secteur.

Comporte : publications, liens vers la bibliothèque électronique et autres ressources.

SWS - Etudiants du Secteur Social - Grande Bretagne

<http://www.socialworkstudent.co.uk/>

Ressource pour étudiants entreprenant une qualification de travailleur social au Royaume Uni.

Irlande

IASCE - Association des écoles de Formation d'Educateurs Sociaux - Irlande

<http://staffweb.itsligo.ie/>

Association Irlandaise représentant les instituts de formation aux métiers du secteur social.

Italie

AssNAS - Association Nationale des Assistantes Sociales - Italie

<http://www.assnas.it/>

Lieu de rencontre et de comparaison culturelle des Assistants Sociaux.

Site en Italien uniquement.

Suède

FSS - Association Suédoise des directeurs de services sociaux - Suède

<http://www.socialchefer.org/>

L'association suédoise des directeurs de services sociaux comprend des dirigeants officiels provenant de diverses organisations en charge des soins et de l'action sociale auprès de personnes âgées et handicapées. Les objectifs de FSS ont pour base les idées de démocratie, de sécurité, d'égalité et de droit : au travail, à l'éducation, au logement, aux soins et à l'aide sociale, au bien-être matériel.

Suisse

SBS-ASPAS - Association des Professionnels de l'Action Sociale - Suisse

<http://www.sbs-aspas.ch/>

Le SBS représente les intérêts professionnels, économiques et sociaux de ses membres. Il traite les questions de politiques de formation et sociale, et aide à trouver des solutions en accord avec ses objectifs. Il encourage le développement du travail social et de l'animation socioculturelle.

Comporte de nombreuses publications, rapports annuels.

1.2.5. REFAIRE SON CV A LA MODE DU PAYS

Sachez que les « règles pour faire un CV » peuvent différer en fonction du pays de destination.

Par exemple, le site de l'OFQJ¹ explique bien les quelques différences entre le CV Québécois et le CV français : <http://www.ofqj.org/book/le-cv-la-qu-b-coise> . A vous de vous renseigner sur les CV dans votre pays de destination !

¹Office Franco-Québécois de la Jeunesse

PARTIE II : Infos pratiques

- ★ 2.1 Formalités administratives
- ★ 2.2 Santé
- ★ 2.3 Transport
- ★ 2.4 Hébergement
- ★ 2.5 Moyens de paiement
- ★ 2.6 Cartes de réduction internationales
- ★ 2.7 Vie pratique
- ★ 2.8 Check-list d'avant départ

Bon à savoir

Le forum « Voyage forum » (<http://voyageforum.com/>) est la plus grande communauté de voyageurs francophones au monde. Sur ce forum vous trouverez donc **bons plans et conseils** concernant de nombreux aspects liés aux déplacements à l'étranger, et pour toutes les zones géographiques.

2.1 FORMALITES ADMINISTRATIVES

2.1.1 LES PAPIERS D'IDENTITE

La carte d'identité

Si vous êtes citoyen de l'Union Européenne, vous pouvez voyager entre les pays de l'**espace Schengen**² **sans devoir montrer votre carte d'identité ou votre passeport** à la frontière.

L'espace Schengen comprend les pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Une **carte d'identité ou un passeport en cours de validité reste obligatoire** pour voyager depuis ou vers la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Irlande, la Roumanie et le Royaume-Uni.

Bon à savoir

D'une manière générale, il est toujours préférable d'être en **possession** de sa carte d'identité ou de son passeport pour pouvoir prouver son identité **en cas de besoin**.

Bon à savoir

Le permis de conduire, les cartes étudiantes françaises ou internationales et les cartes bancaires ne sont **pas considérés comme des pièces d'identité** !

Le passeport

Pour **tous les pays non cités ci-dessus**, le passeport est nécessaire.

De nombreux pays exigent également qu'un **visa soit apposé sur le passeport**. Il se présente sous la forme d'une vignette ou d'un tampon apposé sur le passeport.

Pour connaître les **documents nécessaires** à l'entrée dans un pays : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>

Il suffit de cliquer sur le pays concerné pour accéder à sa fiche pays, puis d'aller dans la rubrique « Entrée/Séjour ».

Pour en savoir plus sur la **demande ou le renouvellement de passeport** : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N360.xhtml>

²Qu'est-ce que l'Espace Schengen ? Réponse : http://fr.wikipedia.org/wiki/Espace_Schengen

2.1.2 LE CAS DES STAGES AU QUEBEC : LE PROGRAMME « EXPERIENCE INTERNATIONALE CANADA »

Les étudiants français qui désirent effectuer un stage au Québec doivent impérativement solliciter un **visa de stage auprès de l'Ambassade du Canada à Paris** ainsi **qu'un permis de travail** - que ce stage soit rémunéré ou non et quelle qu'en soit la durée.³

La demande de ce visa de stage s'effectue uniquement dans le cadre du programme **Expérience Internationale Canada (EIC)**.

ATTENTION !
Un stage au Québec ne s'improvise pas ! Les démarches sont compliquées, longues et coûteuses.

Partir au Canada : témoignage !

« Les démarches sont compliquées, longues et coûteuses. Le plus compliqué a été de trouver un stage à Montréal. Je me suis rapprochée de l'OFQJ pour obtenir un permis de travail. C'est l'obtention de ce permis qui est assez long ; j'ai dû leur envoyer un mail 1 semaine avant de partir car je ne savais toujours pas s'ils avaient validé mon permis.

Il faut aussi trouver un logement sur place, le site www.kijiji.ca est bien.

C'est une aventure coûteuse mais qui est très enrichissante et qui vaut la peine d'être vécue ! »

Axelle, étudiante de l'ESTS de Maubeuge partie faire un stage au Québec en été 2013

³ <http://www.consulfrance-quebec.org/ATTENTION-VISA-stage-ou-etudes-au>

Le programme « EXPERIENCE INTERNATIONALE CANADA » (EIC) : qu'est-ce que c'est ?

Il existe 4 catégories de l'initiative EIC : « stage coop international », « jeunes professionnels », « vacances-travail » et « jobs d'été pour étudiants ». Si vous souhaitez faire un stage pratique au Canada dans le cadre de votre formation, c'est la **catégorie « Stage coop international »** qui vous concerne.

Les places sont limitées par des **quotas**.

Les quotas alloués à chacune des catégories sont séparés en plusieurs tranches, dont les **dates d'ouvertures diffèrent**. EIC traite les demandes selon le principe du **premier arrivé, premier servi**.

Pour connaître les **dates d'ouverture** des différentes tranches :



http://www.canadainternational.gc.ca/france/experience_canada_experience/index.aspx?lang=fra

Suis-je admissible ? ⁴

Pour être admissible à la catégorie « Stage coop international », vous devez :

- être de **nationalité française** et résider habituellement en France (France métropolitaine, les DOM et Saint-Pierre-et-Miquelon seulement);
- être titulaire d'un **passport français valide** (sa validité doit dépasser d'au moins un jour le séjour prévu au Canada) ;
- être âgé(e) de **18 à 35 ans** inclusivement à la date du dépôt de votre demande;
- disposer, sur votre compte bancaire, d'une somme équivalant à **2 500 \$CAN** (environ 1700€) pour subvenir à vos besoins au début de votre séjour (NB : en 2014, cela n'est pas une pièce à fournir dans le dossier de candidature, néanmoins cela est une obligation, donc un manquement à cette obligation pourrait causer des problèmes à votre arrivée sur le territoire canadien. Nous vous conseillons donc d'en avoir la preuve avec vous) ;
- souscrire à une **police d'assurance-maladie** pour toute la durée du séjour et présenter la preuve que vous possédez cette assurance à l'entrée au Canada (pièce demandée à l'aéroport). Si vous ne possédez pas d'assurance, l'entrée au Canada pourrait vous être refusée. Plus d'information dans la [rubrique « Santé » de ce guide](#).
- payer **les frais de participation** de 150 \$CAN (ou un montant équivalent dans la devise de votre pays, soit environ 100€) ;
- être un **étudiant** inscrit dans un établissement d'enseignement ou un centre de formation ;
- avoir **une offre de stage au Canada** en lien avec vos études ou votre formation ;
- ne pas avoir déjà participé à cette catégorie, ni avoir déjà participé deux fois à l'initiative EIC avec la France.

⁴http://www.canadainternational.gc.ca/france/experience_canada_experience/co-op_internship-stage_co-op.aspx?lang=fra

Quelles sont les démarches ?

La procédure de demande de participation comprend 2 étapes, qui se font en ligne :

1. **Demande de participation à EIC** via Kompass.
2. **Demande de permis de travail** via MonCIC.

La **procédure détaillée** de demande de participation est disponible ici :

http://www.canadainternational.gc.ca/france/experience_canada_experience/application_guide-guide_demande.aspx?lang=fra

Un **schéma récapitulatif** est également disponible ici :

http://www.canadainternational.gc.ca/france/experience_canada_experience/process-kompass-processus.aspx?lang=fra

Attention, le lieu de stage doit payer **230 dollars** (cela représente 161€, selon les cours au 1/12/2016) de « **frais relatifs à la conformité de l'employeur** ». Cela lui permettra d'avoir un numéro de type « A000000 » que vous devrez préciser dans votre demande de visa sur la plateforme monCIC. Sans ce numéro, la demande est refusée. A noter : l'OFQJ nous précise que certains jeunes, souhaitant absolument obtenir un stage au Canada, paient eux-mêmes ces frais. Nous précisons que sur le principe, ce n'est pas au stagiaire de payer mais bien au lieu de stage. Plus d'informations sur ces frais : <https://pvtistes.net/jeunes-professionnels-et-stage-coop-demarches-employeurs/>

La **liste des documents nécessaires** est disponible ici :

http://www.canadainternational.gc.ca/france/experience_canada_experience/required-requis.aspx?lang=fra

Bon à savoir

Vous pouvez vous rapprocher de l'OFQJ pour obtenir un **soutien pédagogique** pour l'obtention du permis :

<http://www.ofqj.org/?calque=0>

Bon à savoir

Il est fortement **déconseillé** de prendre des **dispositions définitives** avant d'avoir reçu votre **lettre d'introduction** au PDE (ex. : souscription d'assurance, achat de billet d'avion, etc.).

Si votre passeport est **en cours de renouvellement**, une lettre attestant de son renouvellement ne sera pas considéré comme une pièce valide. Il faut absolument inclure une copie des pages demandées de votre nouveau passeport, sinon votre demande sera considérée comme incomplète.

/!\ Attention, si un document fait plusieurs pages, vous devez le numériser et le formater sous la forme d'un **document PDF unique**.⁵ Pour ce faire il existe des logiciels en ligne gratuits tels que <http://www.pdfmerger.org/>

/!\ Concernant la demande de permis de travail, même si vous n'avez pas à joindre **d'attestation de fonds** à votre demande de permis, un justificatif de fonds prouvant que vous disposez de 2500\$ CAD (1707€) sur votre compte vous sera certainement demandé lors de votre arrivée au Canada.⁶

Au terme de la procédure, vous recevrez une **lettre d'introduction au point d'entrée (PDE)**.

/!\ Cette lettre n'est pas votre permis de travail. Elle indique simplement que vous êtes admissible à la délivrance d'un permis de travail à votre arrivée au Canada.

Une fois arrivé(e) au Canada, il faudra présenter votre lettre d'introduction au point d'entrée, c'est à dire à la douane de l'aéroport.

/!\ Assurez-vous de ne pas avoir dépassé la date d'expiration indiquée sur la lettre.

Vérifiez soigneusement votre permis de travail avant de prendre congé de l'agent des services frontaliers.

1. Assurez-vous de **bien comprendre** toute l'information figurant sur le permis de travail.
2. Assurez-vous que la **date d'expiration** indiquée sur le permis est correcte.
3. Assurez-vous que votre permis de travail indique bien le **nom de votre employeur** et le **lieu** convenu du stage.

Si vous croyez déceler une **erreur** sur le permis de travail émis par l'agent des services frontaliers, **avisez-le immédiatement avant de quitter la zone internationale**.

Concrètement, à l'aéroport ⁷

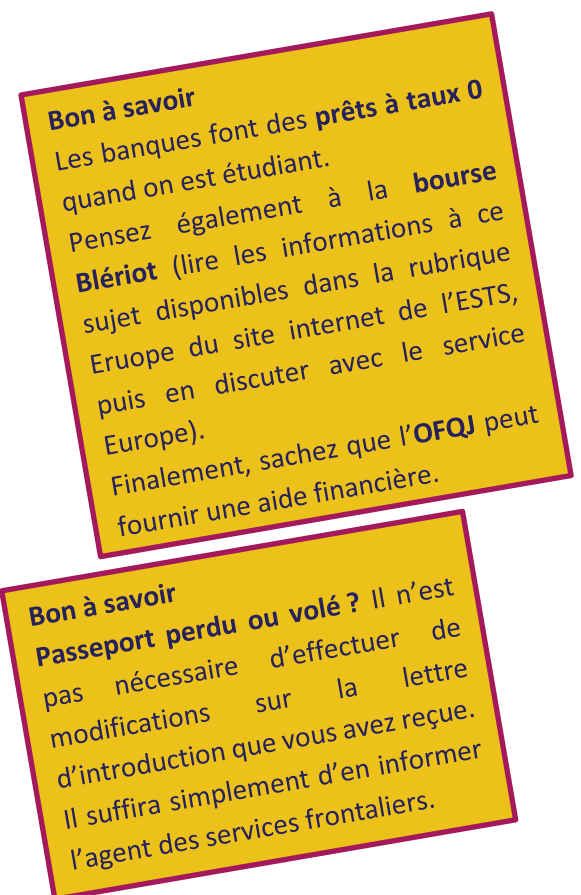
Lors de votre débarquement, vous devrez suivre 4 étapes pour entrer au Canada.

1^{ère} étape : avant l'arrivée – remplir la carte de déclaration

⁵ <http://www.ofqj.org/article/eic-comment-faire-sa-demande-de-permis-stage-coop-international>

⁶ <http://www.ofqj.org/article/eic-comment-faire-sa-demande-de-permis-stage-coop-international>

⁷ <http://www.cbsa-asfc.gc.ca/travel-voyage/aba-apa-fra.html>



À bord de l'avion, vous recevrez une carte de déclaration que vous devrez remplir avant votre arrivée. Cette carte fournit les renseignements nécessaires sur vous, vos voyages et ce que vous apportez au pays. Chaque carte comprend des directives qui vous aideront à la remplir. Après avoir rempli la carte de déclaration, détachez et jetez les directives. Assurez-vous de ne pas plier la carte afin de faciliter le travail des agents.

Étape 2 : à l'arrivée – se rendre au premier poste de contrôle

Une fois que vous aurez débarqué de l'avion, suivez les indications jusqu'au premier poste de contrôle – également appelé poste d'inspection primaire – où un agent des services frontaliers examinera votre carte de déclaration, vos pièces d'identité et vos autres documents de voyage (et notamment votre lettre d'introduction au point d'entrée).

Étape 3 : Zone des bagages – reprendre ses bagages et se rendre au deuxième poste de contrôle

Après être passé par le poste d'inspection primaire, rendez-vous à la zone de retrait des bagages. Dans la plupart des aéroports, vous pouvez vous acquitter de vos droits et taxes, lorsque vous attendez pour reprendre vos bagages.

Après avoir repris vos bagages, dirigez-vous vers le prochain poste de contrôle de l'ASFC. Vous devrez montrer votre carte de déclaration à l'agent des services frontaliers, ainsi que votre reçu si vous vous êtes acquitté de vos droits et taxes.

Étape 4 : Quitter les postes de contrôle de l'ASFC

Après avoir passé tous les postes de contrôle, suivez les indications de sortie et poursuivez avec votre arrivée.

Quels sont les délais de traitement ? ⁸

Attention, depuis 2016 un énorme frein aux stages au Canada est apparu. Pour pouvoir vous accueillir, les lieux de stage canadiens devront s'acquitter de "frais de conformité" qui s'élèvent à 230 dollars canadiens⁹. Cela leur permettra de vous fournir un numéro d'annonce qui vous sera nécessaire pour obtenir le visa. Si vous ne remplissez pas ce numéro lors de la demande de visa, il est refusé.

Le délai de traitement moyen est de **8 semaines** (jours civils). Cela comprend :

- **2 semaines** à partir du moment où vous présentez votre **demande de participation** au moyen du système Kompass EIC et jusqu'à ce que vous receviez votre lettre d'acceptation conditionnelle,
- **6 semaines** à partir du moment où vous présentez votre **demande de permis de travail** par le biais de votre compte MonCIC jusqu'à ce que vous receviez votre lettre d'introduction au PDE.

Veuillez noter que le délai de 8 semaines **exclut les périodes** durant lesquelles :

- nous attendons que vous présentiez une demande complète, et ce, à n'importe quel moment durant le processus ;
- nous attendons de recevoir votre paiement des frais de participation ;
- vous détenez une lettre d'acceptation conditionnelle à EIC et vous ne présentez pas une demande (par l'intermédiaire de MonCIC) dans le cadre de la deuxième étape du processus ;

⁸http://www.canadainternational.gc.ca/france/experience_canada_experience/processing_service-delai_traitement.aspx?lang=fra

⁹<http://pvtistes.net/jeunes-pro-et-stage-coop-2016-les-nouvelles-demarches-des-employeurs/>

- vous procédez à une visite médicale (à la demande du bureau des visas) ;
- nous attendons de recevoir de la documentation supplémentaire de votre part (ex.: un certificat de police d'un pays étranger) à la demande du bureau des visas ;
- pendant les vacances d'hiver (du 23 décembre au 3 janvier).

Au final, Il faut en moyenne **de 8 à 12 semaines** pour réaliser l'ensemble des démarches.¹⁰

Combien ça coûte ?

- **Frais de participation** : environ 100€.
- **Radios, analyses et médecin** agréé pour partir : environ 200€.
- **Billet d'avion** pour se rendre et revenir du Canada : entre 450€ et 730€ pour un vol aller-retour Paris – Montréal.
- **Frais pour le métro et le téléphone** : environ 32€ pour l'achat du téléphone + environ 19€ pour le forfait au mois à Montréal.

Diverses infos stages Canada

Le site de l'OFQJ contient énormément d'informations intéressantes ! <http://www.ofqj.org/>

Sachez que les « règles pour faire un CV » peuvent différer en fonction du pays de destination. Par exemple, le site de l'OFQJ¹¹ explique bien les quelques différences entre le CV Québécois et le CV français : <http://www.ofqj.org/book/le-cv-la-qu-b-coise> . A vous de vous renseigner sur les CV dans votre pays de destination !

Deux autres liens utiles :

<http://www.stage-canada.fr/bourse-stage-canada-toutes-les-solutions-pour-financer-votre-sejour/>
<http://www.stage-canada.fr/comment-trouver-stage-canada-2/>

¹⁰ <http://www.etudionsaletranger.fr/stage-au-canada/le-visa-pour-un-stage-au-canada>

¹¹ ★ Office Franco-Québécois de la Jeunesse

2.2. FINANCER SON PROJET

2.2.1 POUR LES STAGES INDIVIDUELS

Se renseigner auprès de votre Chargée de mission Europe pour les possibilités de bourses (Blériot, Erasmus).

2.2.2 POUR LES PROJETS COLLECTIFS

Différents démarches peuvent être entreprises en parallèle. Cela peut être chronophage mais peut valoir le coup !

- Demander à des grandes entreprises (exemple : carrefour Lomme en 2016 a accepté une demande)
- Contacter l'organisme Chèques vacances
- Demander une subvention aux crèches babyloos en échange d'une restitution « conférence » chez eux au retour
- Solliciter la Maif ou les banques ayant un « volet social » affiché
- Se renseigner auprès des CRIJ et Maisons Europe Direct
- Contacter les mairies où vous habitez, collectivités
- Ce site pourra vous donner quelques idées supplémentaires (il s'adresse à des associations) : <http://solfia.org/?rubrique3>

2.3 SANTE

2.3.1 ASSURANCES ET SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

Renseignez-vous

Après de votre **assurance** pour savoir si vous êtes couvert à l'étranger.

Après de votre **sécurité sociale étudiante** qui propose aussi de vous assurer à tarifs réduits :

- http://www.smeno.com/etudiants/358_sante-a-l-etranger.html
- <http://www.lmde.com/les-complementaires-sante-lmde/protection-a-l-international/etudier-couvert-a-letranger.html#c3757>

Des informations synthétiques sont disponibles ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2169>

Cela vous permet **d'éviter les mauvaises surprises** financières en cas d'accident sur place !

Bon à savoir
N° d'appel d'urgence
valable partout en
Europe : **112**

Assurance responsabilité civile : attention aux exceptions !

- Pour les dommages causés à autrui hors accidents de véhicule, c'est votre assurance habitation qui joue.
- Obligatoire en assurance automobile, elle permet d'indemniser toute personne à qui vous causez involontairement des dommages corporels ou matériels. Si vous utilisez un véhicule loué, c'est normalement l'assurance du loueur qui doit réparer le préjudice.

Quel que soit le contrat, **vérifiez avant de partir les personnes pouvant être assurés ou assistés, les pays couverts, l'étendue des garanties et les exclusions.**¹²

Les contrats d'assistance et d'assurance sont normalement délivrés par des organismes distincts. Toutefois, les assureurs peuvent proposer des garanties d'assistance et les contrats d'assistance offrent parfois des garanties d'assurance.

Le cas du Canada

Lorsque vous partez au Canada, vous devez souscrire **une assurance-maladie** qui couvre les soins, l'hospitalisation et le rapatriement, et qui sera valide pour toute la durée de votre séjour au Canada. Si vous ne possédez pas d'assurance, l'entrée au Canada pourrait vous être refusée.

¹² <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2169>

En cas d'accident sur place...MAIF assistance !

La MAIF assistance vous couvre en cas d'accident professionnel / responsabilité civile (dans le cadre des activités et déplacements liés à un stage, voyage d'étude...)

Comment faire ? Vous devez appeler le service d'assistance de l'EESTS (Numéros 24h/24.):

- au +33 5 49 77 47 78 si je suis à l'étranger.
- le 0800 875 875 si je suis encore sur le territoire français.

Ils vous demanderont votre **numéro de sociétaire**, vous donnerez celui de l'école : **178 46 12 R**.

Une carte MAIF contenant ces mêmes informations peut vous être donnée, sur demande auprès du service Europe de l'école (en version papier ou numérisée). Pensez à l'emmener avec vous et à entrer ces 3 numéros dans votre téléphone portable (attention, le numéro de sociétaire de l'ESTS est indispensable) !

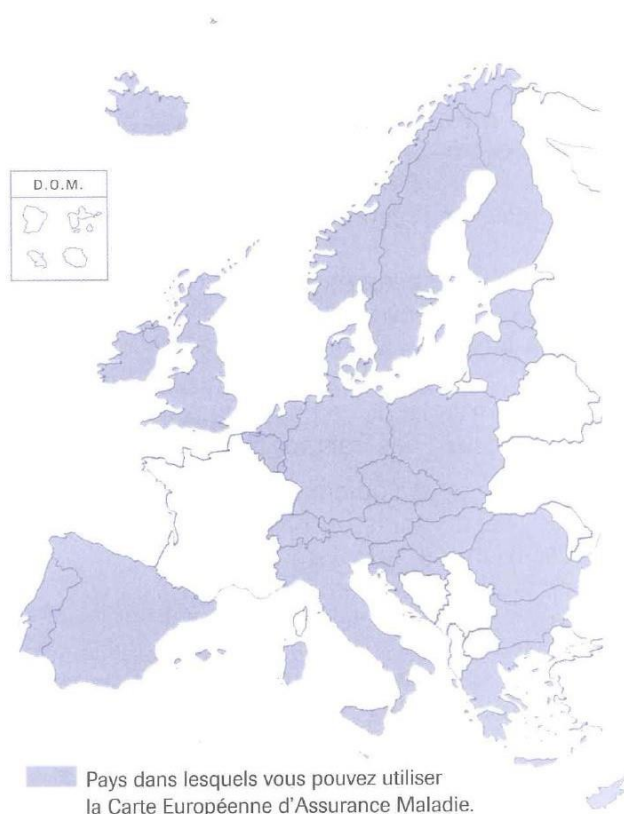
2.3.2 CARTE EUROPEENNE D'ASSURANCE MALADIE (CEAM)

Vous pouvez consulter www.ameli.fr pour les aspects « protection sociale » de votre voyage.

Qu'est-ce que c'est ?

Cette carte vous **garantit une prise en charge**, selon la législation en vigueur dans le pays, chez le médecin, chez le pharmacien et dans les hôpitaux du service public. Elle est **gratuite** et valable **un an**.

La carte européenne d'assurance maladie **peut être présentée dans les pays suivants** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



Source de cette carte : dépliant édité par la CPAM, 2013

Comment l'obtenir ?

Pour l'obtenir, il faut effectuer la demande **au minimum 15 jours avant votre départ** auprès de votre caisse d'assurance maladie de rattachement (nous vous conseillons néanmoins de vous y prendre plus tôt pour être sûr de l'avoir avant votre départ).

- Si vous êtes affilié à la **LMDE**, il vous faut écrire un courrier à votre agence ou appeler le 09 69 369 601 (coût d'un appel local à partir d'un poste fixe).

- Si vous êtes affilié à la **SMENO**, téléphonez au 36 20 et dites SMENO (0.12€/min depuis un poste fixe) / allez en agence SMENO / allez sur www.smeno.com et commandez-la depuis l'espace santé « Mysmeno ».
- Si vous êtes directement affilié à la CPAM, la demande peut se faire en ligne sur votre compte « ameli ». La démarche est très simple (voir capture d'écran ci-dessous).

Vous recevrez ensuite votre **carte par courrier**.

COMMANDER UNE CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE

Vous partez en vacances dans un pays de l'Espace Économique Européen (E.E.E.) ou en Suisse ? Grâce à votre Carte Européenne d'Assurance Maladie, vous êtes couvert par l'Assurance Maladie et vos frais médicaux sont pris en charge selon la législation en vigueur dans le pays qui vous accueille.

[Voir les pays de l'Espace Économique Européen](#)

Ce service ne délivre pas de certificat de régularisation après votre séjour, cliquez ici pour en obtenir un auprès de votre caisse.

Vos coordonnées

XXX XXX né(e) le

Adresse :

Adresse email :

> [Modifier mon email](#)

Informations concernant votre séjour

* champ obligatoire

Début *

Format de la date : jj/mm/aaaa

Votre départ est imminent ?
Si vous partez dans les 15 jours, on vous délivre en ligne un certificat provisoire de remplacement au format pdf, valable trois mois.
C'est lui qui atteste de vos droits en attendant de recevoir la carte.

Choisissez ci-dessous le ou les bénéficiaires pour lesquels vous souhaitez obtenir une Carte Européenne d'Assurance Maladie. *

Comment ça marche ? ¹³

La carte permet d'accéder aux **professionnels de santé et aux services hospitaliers** du pays visité, sans démarche préalable, dans les **mêmes conditions et aux mêmes tarifs que les assurés du pays**.

Si la prestation est gratuite pour les assurés du pays, elle le sera aussi pour vous. Vous n'aurez donc pas à avancer d'argent mais devrez éventuellement régler le ticket modérateur (partie des frais restant à votre charge).

Si la prestation est payante, vous devrez faire l'avance des frais. Vous pourrez en demander le remboursement :

- Soit sur place, auprès de l'institution d'assurance maladie compétente du pays de séjour.
- Soit de retour en France.

Vous devrez **conserver les factures et justificatifs de soins** et les présenter à votre organisme d'assurance maladie, accompagnés du formulaire cerfa n°12267*03 "soins reçus à l'étranger". Vous aurez le choix entre vous faire rembourser sur la base des tarifs de la sécurité sociale française ou des tarifs du pays du séjour.

¹³ <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F213.xhtml>

2.3.3 CARTE DU GROUPE SANGUIN

Il peut être utile de porter sur soi sa carte de groupe sanguin, **en cas d'accident**.

Elle est **gratuite**. Il faut se faire faire **deux prises de sang** dans un hôpital.

2.3.4 MEDICAMENTS

Si vous transportez des **médicaments délivrés sous ordonnance**, pensez à garder la prescription sur vous.

De même, n'empportez **que la quantité nécessaire** à votre séjour car une trop grande quantité pourrait paraître suspecte.

2.3.5 VACCINS

Dans l'**Union Européenne**, aucun vaccin n'est exigé, quel que soit le lieu de départ.

En dehors de l'Union Européenne, il faut s'assurer de la validité des vaccins.

Des **conseils et les besoins de vaccination** selon le pays de destination sont disponibles sur le site de l'institut Pasteur de Lille à cette adresse : <http://www.pasteur-lille.fr/fr/cpes/vaccinations-voyages/conseils-et-vaccinations/>

Bon à savoir
Le carnet de vaccination est à **présenter à l'arrivée dans certains pays** pour lesquels des vaccinations sont obligatoires.

2.3.6 SE RENSEIGNER SUR LE PAYS

Le site **routard.com** propose des guides pays contenant une **rubrique « Santé et sécurité »** qui fournit des recommandations sur les précautions élémentaires et particulières à prendre en termes de santé (vaccin, protection solaire, alimentation)

Il fournit également une **liste des numéros d'urgence** du pays.

Plus d'infos ici : http://www.routard.com/guide_accueil.asp

2.4 TRANSPORTS

2.4.1 MODES DE TRANSPORT ET BONS PLANS

En Avion

Les **compagnies lowcost** (EasyJet, Ryanair) proposent des vols à prix intéressants. Restez cependant vigilant aux clauses commerciales (frais de dossier, taxes...) qui peuvent fortement augmenter le prix du billet.

Les **comparateurs de vols** sont également des outils intéressants pour comparer les prix des différentes compagnies. En voici quelques-uns :

- <http://www.bourse-des-vols.com/>
- <http://www.liligo.fr/>
- <http://www.fr.lastminute.com/>
- <http://www.ebookers.com/> (en anglais)
- http://voyageforum.com/billets_avion/

Bon à savoir :

Pensez à vous y prendre à l'avance !

Selon le site routard.com, il faut compter **au moins 2 mois** à l'avance pour les tarifs les plus bas. Avant c'est trop tôt et on peut rater les périodes de promotion

Bon à savoir :

Attention à la taille !

Les bagages trop volumineux ou trop lourds sont refusés par les compagnies aériennes, ou soumis à d'importantes surtaxes.

Le Canada

Selon un témoignage, il semblerait que le site wowair propose parfois des billets d'avion à des prix très compétitifs pour aller au Québec ! (info datant de début 2016)

En Bus

IDBus

IDBus est le service de voyage en bus longue distance de la SNCF. Il relie entre elles **12 villes européennes**.

Bon plan : le tarif Tribu : réservez pour 4, payez pour 3 places.

Pour en savoir plus : <http://fr.idbus.com/fr/tarif-tribu>

Eurolines

Le réseau Eurolines s'étend dans 33 pays, dont **25 en liaison directe au départ de France** (96 points d'arrêt en France).

Plus d'infos sur <http://www.eurolines.fr/fr/>, rubrique « Destinations »

En voiture

Recherche de covoiturage

Certains sites internet permettent de mettre en relation les conducteurs et les passagers pour partager des trajets en voiture :

- www.allostop.net
- www.euro-covoiturage.com
- www.covoiturage.fr
- <http://voyageforum.com/forum/covoiturage/>

Permis de conduire

En Europe

Un permis de conduire en cours de validité délivré dans un pays membre est **valable dans toute l'UE**. Cependant, dans certains pays, vous devrez être en possession du **certificat d'immatriculation** de votre véhicule.

Hors-Europe ¹⁴

- Votre **permis de conduire français** peut suffire pour conduire temporairement dans un certain nombre de pays non-européens.
- Dans le cas contraire, il vous sera nécessaire de détenir un **permis de conduire international**, en plus de votre permis français, pour conduire. Pour en savoir plus sur le permis international et les démarches : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11534.xhtml>
- Finalement, il faut savoir que certains pays étrangers ne reconnaissent pas les permis nationaux et internationaux : une **autorisation de conduire** doit alors être obtenue sur place.

Renseignez-vous avant votre départ auprès de l'ambassade ou du consulat en France du pays ou des pays que vous comptez visiter.

Assurance automobile

La carte verte ¹⁵

Elle vous permet de bénéficier d'une **couverture d'assurance** dans les différents pays signataires.

Elle est indispensable pour tout déplacement à l'étranger car elle permet de prouver que vous êtes assuré pour les dommages causés aux tiers lors d'un accident de la circulation.

Bon à savoir :
Pensez à demander un **formulaire de constat d'accident européen** à votre assureur avant de partir !

¹⁴ <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11534.xhtml>

¹⁵ <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2694.xhtml>

Pour connaître les pays couverts par l'assurance du véhicule, il faut consulter la carte internationale d'assurance automobile (ou carte verte). Si, sur cette carte, un pays est rayé et que vous souhaitez vous y rendre, vous devez souscrire localement une **assurance spécifique**.

Plus d'infos : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2694.xhtml>

Dans tous les cas, pensez à vous **renseigner auprès de votre assureur** pour connaître l'étendue de votre couverture et avoir plus d'informations sur votre assurance en cas de départ à l'étranger.

L'association « Prévention Routière » a également édité un guide recensant des conseils et informations pratiques : comment préparer son itinéraire ? Suis-je couvert par mon assurance en cas de panne ? Peut-on circuler en conduite accompagnée à l'étranger ?

Le guide est disponible ici :

<http://www.preventionroutiere.asso.fr/content/download/1918/19628/version/4/file/Conseils+g%C3%A9n%C3%A9raux+2013.pdf>

Règlementation routière à l'étranger

En Europe

Le site de l'**association Prévention Routière** édite des fiches pays concernant les principales réglementations dans ces pays d'Europe.

Pour chaque destination, les règles et pratiques de conduite en vigueur dans le pays sont détaillées et des informations et conseils pratiques sont donnés.

Plus d'infos : <http://www.preventionroutiere.asso.fr/Nos-conseils/Toutes-les-fiches-conseils/Pratique/Voyager-en-Europe> .

En Europe et à l'international

Le ministère des affaires étrangères édite également des fiches pays détaillant la réglementation et dispensant des conseils.

Plus d'infos : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>.

Train

Bon plan SNCF jusqu'à 28 ans inclus

Votre carte de réduction « Jeune 18-27 » vous permet de bénéficier de :

- **tarifs réduits** sur vos trajets en TGV, TER et Intercités.
- **réductions et des avantages** rendent votre trajet encore plus agréable: 15% de réduction sur une sélection de menus bar TGV et Intercités, échange et remboursement des billets pour plus de flexibilité,...

Elle peut être achetée tant qu'on a 27 ans, y compris la veille de son 28^{ème} anniversaire. Donc elle peut être utilisée pendant la 28^{ème} année du bénéficiaire.

Elle coûte **50€** pour un an.

Plus d'infos ici : <http://www.sncf.com/fr/tarifs-reduits/carte-jeune>

La carte « Jeune 18-27 » est également valable sur les **départs en Europe**.

Par exemple, en date du 28 janvier 2014, la carte Jeune peut vous faire économiser 24€ sur un trajet Lille-Berlin (soit 136€ au lieu de 160€).

Bon à savoir :

Pour bénéficier de certaines réductions, la **carte Railplus** est nécessaire. Sachez que la **carte Jeune se substitue** à cette carte Railplus (donc si vous avez une carte Jeune, vous n'avez pas besoin d'acheter une carte Railplus).

En ferry

Il existe diverses **compagnies de ferry** qui proposent un trajet depuis la France. En voici quelques-unes :

- <http://ldlines.fr/>
- <http://www.brittany-ferries.fr/>
- <http://www.dfsseaways.fr/>

Comparateur : <http://www.aferry.fr/>

Se déplacer à l'intérieur du pays

Guides du routard

Le site **routard.com** propose des guides pays contenant une **rubrique « Transports »** qui fournit des informations et des conseils sur les types de transports disponibles dans le pays étranger, sur l'état des routes, etc.

Plus d'infos ici : http://www.routard.com/guide_accueil.asp

Pass Inter Rail (train)

- Le **Global Pass** permet de voyager dans et entre 30 pays européens.
Plus d'infos : <http://fr.interrail.eu/interrail-passes/global-pass>.
- Le **One Country Pass** permet de se déplacer en train dans un seul pays européen.
Plus d'infos : <http://fr.interrail.eu/interrail-passes/one-country-pass>.

Le Pass **se commande en ligne** et sa **livraison est gratuite** en France.
Son **prix** varie selon qu'il soit un « Global Pass » ou un « one Country Pass », mais aussi selon les pays et sa durée.

Si vous êtes âgés de **moins de 26 ans**, une remise de 35% est possible sur le tarif adulte. Il suffit pour cela de sélectionner le **tarif jeune** dans le tableau des « pass ».

Bon à savoir :

Vous pouvez commander des Pass InterRail **jusqu'à 3 mois avant** la date de votre voyage.

A titre indicatif, le prix en 2014 pour :

- un « Global Pass » valable 5 jours sur une période de 10 jours est de 184€.
- un « One Country Pass » pour l'Italie, valable 6 jours sur 1 mois, est de 184€.
- un « One Country Pass » pour la Roumanie, valable 6 jours sur 1 mois, est de 88€.
- un « One Country Pass » pour la Grande-Bretagne, valable 6 jours sur 1 mois, est de 199€.

Le « Pass InterRail » peut également vous faire bénéficier **d'avantages supplémentaires** comme des traversées en ferry gratuites et à tarif réduit.

Plus d'infos ici : <http://fr.interrail.eu/interrail-passes/pass-benefits>

Cartes de réductions (train et bus)

Dans chaque pays, il existe des **cartes de réductions spécifiques** qui permettent de se déplacer à coûts réduits.

Ces informations sont généralement communiquées dans les **offices de tourisme du pays concerné**.

Plus d'infos sur les offices de tourisme ici : <http://www.canalmonde.fr/r-annuaire-tourisme/monde/guides/offices-de-tourisme-etrange.html>

2.4.2 BAGAGES

Quelques conseils pratiques

Le site routard.com propose un **dossier pour vous aider à faire vos bagages** : sac de voyage, sac à dos ou valise, que mettre dans son sac ou ne pas mettre, etc.

Pour en savoir plus : http://www.routard.com/guide_dossier/id_dp/90/faire_ses_bagages.htm

En avion, les produits interdits en cabine ou en soute

En date du 15 janvier 2014, sont interdits **en cabine** :

- Les armes blanches et tout objet coupant, contondant, métallique ou non métallique pouvant être utilisé comme arme (exemples : ciseaux à ongles, lame de rasoir...).
- Les armes à feu.
- Les cartouches et munitions pour armes de chasse ou de sport.
- Les cartouches d'imprimante.
- Les parfums au-delà de 100 ml par flacon.
- Les aérosols à usage cosmétique au-delà de 100 ml par flacon.
- Les combustibles des briquets.
- Les batteries avec électrolyte.
- Les batteries au lithium d'une puissance supérieure à 160 Wh.
- Les feux d'artifices, pétards, feux de Bengale, fusées de détresse, pistolets factices, allume-feux, gaz lacrymogènes.
- Les réchauds de camping, bouteilles de gaz, bouteilles de plongée à oxygène.
- La peinture, le vernis, la laque.
- Les matières toxiques, infectieuses et matériaux radioactifs.

- Les produits chimiques, engrais, désherbants, pesticides, insecticides.
- Les décapants, eau de Javel, chlore, lessive.
- Les liquides inflammables type carburant, diluant, solvant, acétone.
- Les thermomètres à mercure et baromètres.

En date du 15 janvier 2014, sont interdits **en soute** :

- Les allumettes, briquets et leurs combustibles¹⁶.
- Les batteries avec électrolyte.
- Les piles et batteries au lithium, si leur puissance est supérieure à 160 Wh ou s'il s'agit de batteries supplémentaires de rechange (transportées seules, hors d'un appareil).
- Les cartouches d'imprimante.
- Les feux d'artifices, pétards, feux de Bengale, fusées de détresse, pistolets factices, allume-feux, gaz lacrymogènes.
- Les réchauds de camping, bouteilles de gaz, bouteilles de plongée à oxygène.
- Peinture, vernis, laque.
- Matières toxiques, matières infectieuses, matériaux radioactifs.
- Produits chimiques, engrais, désherbants, pesticides, insecticides.
- Décapants, eau de Javel, chlore, lessive.
- Liquides inflammables type carburant, diluant, solvant, acétone.
- Thermomètres à mercure, baromètres.
- Torche de plongée (pile et/ou ampoule débranchée).

Pour plus d'infos :

http://www.airfrance.fr/FR/fr/common/guidevoyageur/pratique/bagage_marchandise_dangereuse_soute_airfrance.htm

Voyage dans l'UE, quels objets avez-vous le droit d'emporter en dehors du pays ? ¹⁷

Produits d'origine animale

Il n'existe **pas de restriction générale** au transport de ces produits lorsqu'on voyage dans l'Union européenne, puisque tous les pays de l'UE doivent respecter des normes vétérinaires strictes.

Alcool, tabac

Lorsque vous vous déplacez dans l'UE, vous pouvez emporter du tabac et des produits alcoolisés dans vos bagages pour votre **usage personnel**, mais pas dans le but de les revendre.

¹⁶ Briquet de type BIC (pas les Zippo) et allumettes : sur soi uniquement, interdit dans les bagages cabine et en soute. Explication : le plus gros risque pour ces objets, c'est le départ de feu, et si vous l'avez sur vous, la détection est immédiate.

¹⁷ http://europa.eu/youreurope/citizens/travel/carry/index_fr.htm

Selon la législation européenne, vous n'êtes pas tenu de prouver que des marchandises sont destinées à votre usage personnel tant que vous transportez moins de: 800 cigarettes, 1 kg de tabac.

Si vous emportez une quantité de tabac et d'alcool ne dépassant pas le seuil autorisé pour un usage personnel, vous ne devrez **pas payer de « droits d'accises »** (taxes indirectes sur la consommation ou l'utilisation de certains produits) dans votre pays de destination dans l'UE.

Bon à savoir :
Les **limites** sont **plus élevées** dans certains pays. Renseignez-vous auprès des autorités nationales.

2.5 HEBERGEMENT

2.5.1 AUBERGES DE JEUNESSE

Comparateur d'auberges de jeunesse :

- <http://www.aubergesdejeunesse.com/> : Ligue Française des auberges de Jeunesse

Fédération Unie des Auberges de Jeunesse ¹⁸

Les auberges proposent des **types d'hébergement variés** tels que chambres partagées (mixtes ou non) et chambres privées. La plupart d'entre elles proposent des **installations et prestations** telles que foyer, cuisine en libre-service, bar, restaurant, bibliothèque, salon de télévision, laverie et accès Internet.

Plus d'infos sur le **site officiel** : www.fuaj.org. Les installations et prestations spécifiques de chaque auberge figurent sur la page de l'auberge.

Pour y dormir, il faut être **titulaire d'une carte adhérent disponible** ici : <http://www.hifrance.org/mon-compte> (car c'est une association). Elle coûte **7€** pour les moins de 26ans et les étudiants français ; 11 € pour les plus de 26 ans (info pour vos voyages personnels : elle coûte 20 € pour en forfait famille). Cela ne concerne pas les auberges de jeunesse qui ne sont pas dans cette fédération. Il arrive que les auberges ne demandent pas la carte néanmoins, quand bien même elles sont supposées le faire (cas rare). A l'inverse de ce que pourrait laisser croire le nom, il n'y a pas d'âge limite pour dormir en auberge de jeunesse.

Bon à savoir :

Vous pouvez réserver **jusqu'à 12 mois à l'avance**. Si vous voulez vous renseigner sur la possibilité d'arriver sans réservation ou de réserver moins de temps à l'avance, vous pouvez contacter l'auberge directement pour connaître ses **disponibilités générales**.

2.5.2 CAMPING, CHAMBRES D'HOTES, CHAMBRES CHEZ L'HABITANT, HOTELS,...

Auberges de jeunes et hôtels

- <http://www.europeanhostels.com/>
- <http://www.french.hostelworld.com/>
- <http://www.booking.com/index.fr.html> : comparateur d'hôtels
- <http://www.liligo.fr/hotels.html> : comparateur d'hôtels
- <http://voyageforum.com/hotels/> : comparateur d'hôtels

Campings :

- <http://www.eurocampings.fr/fr/europe/>

Chambres chez l'habitant :

- <http://www.likibu.com/fr>

¹⁸ www.fuaj.org

2.5.3 ÉCHANGE OU PARTAGE D'APPARTEMENT

- www.casaswap.com : avec Casaswap, vous pouvez **louer, sous-louer ou échanger** des chambres et des appartements avec d'autres membres - dans le monde entier. L'inscription est **gratuite**.
- www.servas-france.org : réseau international d'hôtes et de voyageurs.
- <http://fr.bedycasa.com/>
- www.colocation-europe.com
- <http://voyageforum.com/forum/echanges-de-maisons-et-d-appartements/>
- <https://www.couchsurfing.org/>

Couchsurfing : ils témoignent !

« Peu de temps avant de partir en Roumanie, notre association a prévenu qu'elle ne pouvait plus nous accueillir. Nous n'avions donc plus d'hébergement puisque c'était l'association qui devait l'organiser, et plus beaucoup d'argent réservé à cet effet. Nous avons tout de même décidé de partir, et nous nous sommes rendus sur le site www.couchsurfing.org. Cela a été très rapide pour trouver quelque chose alors que nous devons partir plus de 10 jours, et ce, à 5 personnes !

La famille nous a épaulés et aiguillés tout au long de notre séjour, nous nous sommes sentis très vite à l'aise. Le *couchsurfing* nous a permis de comprendre la culture roumaine et découvrir le mode de vie roumain grâce à des sorties culturelles, des visites du pays et la dégustation de spécialités culinaires.

Nous aurions vécu notre voyage différemment en allant en auberge de jeunesse... On en garde un super bon souvenir ! »

Arnaud, Camille, Marjorie, Maxime et Nicolas,
étudiants de l'ESTS de Lille partis en Roumanie en septembre 2013

Nous vous invitons néanmoins à être vigilant, par exemple en choisissant des *couchsurfers* confirmés ayant plusieurs témoignages positifs sur leur profil, et en évitant de faire du couchsurfing seul.

2.5.4 SITES D'ANNONCES DE LOCATIONS OU COLOCATIONS SPECIFIQUES A CHAQUE PAYS

Des **sites d'annonces de location ou colocations spécifiques à chaque pays** sont disponibles :

- sur les **fiches Actuel CIDJ** disponibles au CRIJ ou dans les PIJ (voir la partie « 1.1.2 CRIJ ET PIJ » de ce guide pour les adresses)
- dans les **guides pays du site routard.com** : http://www.routard.com/guide_accueil.asp

Pensez également à vous rapprocher de **l'office de tourisme** du pays concerné :

<http://www.canalmonde.fr/r-annuaire-tourisme/monde/guides/offices-de-tourisme-etrange.html>

Pour le Québec, le site de type « le bon coin » semble être très utilisé là-bas pour les recherches d'appartement : <http://www.kijiji.ca/h-grand-montreal/80002>

2.6 MOYENS DE PAIEMENT

2.6.1 CARTE BANCAIRE

Assurez-vous que votre carte de paiement est **internationale** (Visa, MasterCard...), que sa **durée de validité** couvre bien la durée du séjour et vérifiez les **plafonds** de paiement et de retrait à l'étranger.

Tant que les **paiements** sont effectués en euros et au sein de l'UE, ils ne doivent **pas vous coûter plus cher** que n'importe quel paiement électronique national de la même valeur en euros. Ces règles s'appliquent également aux **transactions en euros** (par exemple entre des comptes en euros) dans des pays hors zone euro, ainsi qu'aux paiements en couronnes suédoises et en *lei* roumains¹⁹.

2.6.2 CHEQUES DE VOYAGE (« TRAVELLER CHEQUE ») ²⁰

Il faut les **acheter avant le départ**, auprès de votre banque, moyennant une commission.

Pratiques, les *travellers* peuvent être remboursés en cas de vol ou de perte et sont **généralement acceptés partout dans le monde**.

Sur place, vous pouvez les **échanger contre des devises ou régler directement les commerçants ou les prestataires de service** (transports, hôtels...).

Bon à savoir :

Pensez à **noter le numéro** de chaque *traveller cheque*, la date d'acquisition et le lieu de l'achat. Ces informations vous seront indispensables en cas de perte ou de vol. Pensez également à **noter le numéro de téléphone** prévu pour faire opposition.

2.6.3 INFOS ET BUDGET PAR PAYS

Le site **routard.com** propose des guides pays contenant une **rubrique « Argent »** qui fournit des informations et des conseils sur :

- La monnaie utilisée dans le pays, l'utilisation des cartes de crédit et des chèques de voyage, les banques et bureaux de change.
- Le budget nécessaire pour vivre sur place (hébergement, restaurants, transports).

Plus d'infos ici : http://www.routard.com/guide_accueil.asp

¹⁹ http://europa.eu/youreurope/citizens/travel/money-charges/euro/index_fr.htm

²⁰ <http://www.credit-agricole.fr/particulier/le-magazine/argent/quels-moyens-de-paiement-pour-les-vacances-ou-les-voyages.html>

2.7 CARTES DE REDUCTION INTERNATIONALES

Que vous achetiez ou non l'une des cartes que nous vous proposons ci-suit, pensez dans tous les cas à emmener votre carte étudiant fournie par l'ESTS : elle sera parfois acceptée par certains organismes (musées...) pour avoir des réductions.

Des tableaux « avantages / inconvénients » vous permettront de choisir la carte de réduction qui vous correspond le mieux à votre ou vos projet(s) de mobilité !

2.7.1 CARTE ISIC ²¹

Qu'est-ce que c'est ?

La carte ISIC est une carte qui prouve le **statut d'étudiant dans le monde entier** et permet également de bénéficier de **réductions exclusives en France et à l'étranger**.

- Pour connaître les réductions en France : <http://www.isic.fr/isic-avantages/>
- Pour connaître les réductions dans le monde : <http://www.isic.fr/isic-voyages/>

Avantages	Inconvénients
- Permet de bénéficier de tous les avantages et réductions étudiants dans le monde. - Réductions très variées (hébergement, loisirs, shopping, transports,...). - Peut vous être utile également en dehors d'un voyage à l'étranger. - Site en français. - Rapport qualité/prix intéressant.	- En France, les réductions sur les loisirs ou les musées concernent surtout l'Ile-de-France. - Certains pays sont moins concernés par les réductions que d'autres. Pensez à vérifier avant de commander votre carte !

Comment l'obtenir ?

Vous pouvez la commander **en ligne** en téléchargeant votre photo et votre certificat de scolarité (paiement bancaire sécurisé): <http://www.isic.fr/commande-carte/>

²¹ <http://www.isic.fr/>

Pour l'obtenir, vous devez **fournir** :

- La preuve de votre inscription dans un établissement d'enseignement (carte d'étudiant en cours de validité ou tout autre document émanant de l'organisme enseignant tel que le certificat de scolarité, le bulletin de note, etc...).
- Une photo d'identité récente.
- Une pièce d'identité peut vous être demandée afin de vérifier votre âge.

Bon à savoir :
Vous recevez également **par mail** votre **numéro ISIC** pour vous identifier sur le site www.isic.fr et profiter des **avantages online**.

Votre carte sera ensuite émise et **envoyée par La Poste**.

Prix et validité

La carte ISIC coûte **13 €** (Carte ISIC 12 € + 1 € pour l'impression de la carte).

Elle est valable pour **une année scolaire fixe** quelle que soit la date d'émission, du 1er septembre de l'année N au 31 décembre de l'année N+1 : soit 16 mois.

2.7.2 LA CARTE ISE (INTERNATIONAL STUDENT EXCHANGE CARD)

Qu'est-ce que c'est ?

La carte ISE est une carte internationale disponible pour les **étudiants quel que soit leur âge** ou les **jeunes âgés de 12 à 26 ans**.

Elle permet de bénéficier de :

- Réductions dans le monde entier sur les voyages, l'hébergement ou l'assistance médicale.
- Protection importante pendant vos voyages en dehors de votre pays d'origine (numéros de téléphone gratuits et disponibles 24h/24 en cas de perte de passeport, de problèmes légaux, etc.). Plus d'infos ici : <http://www.isecard.com/products/cards/index.html>
- Une carte téléphonique qui garantit des prix réduits.

Avantages	Inconvénients
- La protection offerte (n° de téléphone gratuit, assistance...). - Catalogue de réductions à l'international très fourni.	- Le prix (environ 19€). - Site en anglais. - La France n'est pas concernée par les réductions sur les billets d'avion.

Comment l'obtenir ?

La carte coûte 25\$ (**environ 19 €**). La livraison est **gratuite** partout dans le monde.

Pour

l'acheter : <http://www.isecard.com/products/cards/index.html>

(site en anglais): choisissez « student » dans le menu déroulant et cliquez sur « Add to cart ».

Il faut compter environ **10 jours** pour recevoir sa carte à partir de la date de commande.

Une fois la carte reçue, il est nécessaire de **l'activer** via ce lien :

<http://www.isecard.com/activate/index.php>

Bon à savoir :

Si vous **perdez votre carte** et que cette dernière est toujours valide, vous pouvez demander son remplacement **gratuitement**, où que vous soyez dans le monde.

2.7.3 CARTE JEUNE EUROPEENNE (ANCIENNEMENT CARTE EURO<26)

Qu'est-ce que c'est ?

Elle est destinée aux jeunes de **moins de 30 ans** et permet de bénéficier de **tarifs préférentiels dans 38 pays** sur les transports, dans certaines boutiques, lieux culturels, hébergement, etc.

Pour plus d'infos : <http://www.europeanyouthcard.org/> (site en anglais)

Pour connaître les **réductions possibles** selon les pays :

<http://www.europeanyouthcard.org/discounts/search> (site en anglais)

Avantages	Inconvénients
- Catalogue de réductions en Europe très fourni et diversifié (réductions sur les hôtels, les cafés/restaurants, les loisirs...). - Rapport qualité/prix intéressant	- Site en anglais. - Les réductions en France ne concernent que la région parisienne. - Réductions uniquement en Europe.

Comment l'obtenir ?

La carte coûte **14€** (frais de port compris) et la livraison se fait généralement **sous 10 jours**.

Pour l'acheter : <http://kiosk.eyca.org/> (site en anglais).

La carte est **valable un an** à partir de la date d'émission.

2.8 VIE PRATIQUE

2.8.1 APPAREILS ELECTRIQUES

Selon votre destination, vous devrez peut-être vous procurer un **adaptateur** pour pouvoir utiliser vos appareils électriques (chargeur de portable, de lecteur mp3, etc.).

Pour connaître les **modèles de prise électrique** utilisés dans chaque pays, ainsi que le voltage et la fréquence du courant, vous pouvez consulter ce lien : <http://www.levoyageur.net/prises.php>

Bon à savoir :
Il existe de nombreux modèles d'adaptateur secteur de voyage universel qui pourront vous accompagner partout.

2.8.2 OBJETS PERDUS OU VOLES ²²

En fonction du pays dans lequel vous voyagez et du service de police local, vous pouvez choisir de signaler un vol à la police locale ou non.

En tous cas, si vous faites une **demande d'indemnisation** auprès de votre assureur ou d'un autre organisme, il faudra joindre le rapport de police. A vous de faire le bon choix, le rapport avec la police peut être compliqué dans certains pays : n'oubliez pas qu'il y a des différences culturelles entre les différents pays, encore plus entre les continents, donc les services publics ne suivent pas toujours le modèle français !

Bon à savoir :
Si vous voyagez dans un pays en dehors de l'UE, vous pouvez trouver assistance auprès du consulat ou de l'ambassade de n'importe quel pays membre de l'UE si le vôtre n'y est pas représenté.

Si on vous a **volé votre passeport**, signalez-le au consulat ou à l'ambassade de votre pays, ainsi qu'à la police.

2.8.3 SERVICE POSTAUX ²³

Les timbres-poste ne peuvent être utilisés **que dans le pays où vous les achetez**, même s'ils sont libellés en euros.

²² Commission Européenne, Voyager en Europe 2013-2014, 2013. Disponible gratuitement sur <http://bookshop.europa.eu/fr/>

²³ Commission Européenne, Voyager en Europe 2013-2014, 2013. Disponible gratuitement sur <http://bookshop.europa.eu/fr/>

2.8.4 TELEPHONIE MOBILE

Mon téléphone fonctionne-t-il hors de France ?

Tous les mobiles ne fonctionnent pas partout dans le monde. Certains pays nécessitent que votre téléphone soit tri-bande ou quadri-bande.

Pour avoir une **idée générale de la couverture par continent**, vous pouvez consulter le site suivant : <http://assistance.orange.fr/votre-mobile-est-il-compatible-avec-tous-les-reseaux-a-l-etranger-2217.php>

Afin de vous assurer que votre téléphone portable sera utilisable dans le pays où vous vous rendez, renseignez-vous auprès de votre opérateur ou vérifiez la **norme de votre téléphone** sur ce site :

<http://touslesmobiles.orange.fr/monmobile.asp?&dub=2&>

Surtout, pensez à vérifier votre forfait et à activer votre « option monde » qui est gratuite... On peut avoir un forfait international mais avoir une option monde désactivée !

Les indicatifs pays, comment ça marche ? ²⁴

Un fois en dehors de France, composez le **code d'accès à l'international** (00 pour la plupart des pays, sauf 011 pour l'Amérique du Nord) suivi de l'**indicatif international du pays**. N'oubliez pas de supprimer le premier zéro.

Par exemple, pour appeler le 06-60-00-00-00 à partir de l'étranger, tapez 00-33-6-60-00-00-00.

La liste des indicatifs internationaux est disponible ici :

<http://www.pagesjaunes.fr/plusdeservices/annuairedumonde/indicatifs.do>

Bon à savoir :
Pour appeler les numéros du pays où vous vous trouvez, l'indicatif n'est pas nécessaire.

Comment consulter son répondeur ? ²⁵

Avant de quitter la France, **vous devez impérativement personnaliser le code d'accès** de votre messagerie : un code secret vous sera demandé avant de pouvoir écouter vos messages.

Le **numéro de la boîte vocale** reste le même qu'en France.

Bon à savoir :
À l'étranger, la consultation des messages vocaux est payante.

Les tarifs en Europe ²⁶

Lorsque vous utilisez votre téléphone portable dans un autre pays de l'UE — pour effectuer des appels, envoyer des messages (SMS) ou surfer sur internet — le tarif appliqué par votre opérateur est **plafonné** : c'est ce qu'on appelle « l'euro tarif ».

Bon à savoir :
Votre fournisseur peut bien sûr vous proposer des **tarifs plus intéressants**, alors n'hésitez pas à comparer les offres !

²⁴ http://www.routard.com/guide_dossier/id_dp/85/num_page/2.htm

²⁵ http://www.routard.com/guide_dossier/id_dp/85/num_page/2.htm

²⁶ http://europa.eu/youreurope/citizens/travel/money-charges/mobile-roaming-costs/index_fr.htm

Les **tarifs maximum** (prix hors TVA) pour les appels, les messages et internet (téléchargement de données) sont les suivants²⁷ :

	1 ^{er} juillet 2014	30 avril 2016	15 juin 2017**
Appels passés (par minute)	€0,19	tarif national + 0,05 € maximum	pas de frais d'itinérance supplémentaire, application du tarif national
Appels reçus (par minute)	€0,05	0,0114 €	
Messages envoyés (par SMS)	€0,06	tarif national + 0,02 € maximum	
Internet (téléchargement de données, par Mo*)	€0,20	tarif national + 0,05 € maximum	

** Il n'y aura plus de frais d'itinérance, pour autant que vous utilisiez votre téléphone à l'étranger de manière temporaire. Les prestataires pourront toujours vous facturer des frais en cas d'utilisation permanente de votre carte SIM dans un autre pays.

Ces plafonds s'appliquent à **tout le monde**, sauf si vous avez opté pour un service ou un forfait spécifique. Dans tous les cas, pensez à vous renseigner auprès de votre opérateur avant votre départ pour éviter les mauvaises surprises !

Attention également aux smartphones qui restent connectés tout le temps sur internet pour recevoir les mises à jour des différentes applications de votre téléphone ou pour actualiser la boîte mail : cela engendre parfois des surcoûts conséquents que l'on ne découvre qu'à réception de la facture de téléphone ! Pour plus de sûreté, renseignez-vous auprès de votre opérateur et/ou désactivez la fonction internet de votre téléphone.

²⁷ http://europa.eu/youreurope/citizens/travel/money-charges/mobile-roaming-costs/index_fr.htm

2.9 CHECK-LIST D'AVANT DEPART

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- ☐ J'ai demandé ma **carte d'identité** ;
- ☐ J'ai demandé mon **passeport** (optionnel) ;
- ☐ J'ai demandé mon **visa** (optionnel) ;
- ☐ J'ai vérifié les **dates de validité de ces précieux documents**.

SECURITE

- ☐ J'ai lu les conseils officiels du gouvernement sur mon pays de destination (www.diplomatie.gouv.fr)
- ☐ J'ai signalé mon voyage à l'état français et donné les coordonnées d'un de mes proches sur le fil d'ariane www.pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane (service optionnel et gratuit)

SANTE

- ☐ J'ai contacté mon **assurance** pour savoir si j'étais couvert à l'étranger ;
- ☐ Je me suis renseigné(e) sur les packs de ma **sécurité sociale étudiante** ;
- ☐ J'ai souscrit à une **assurance-maladie** (Canada) ;
- ☐ J'ai demandé ma **carte européenne d'assurance maladie** ;
- ☐ J'ai pris mon **carnet de santé**, ma carte de **groupe sanguin**, ma **prescription** de médicaments ;
- ☐ J'ai pris la **carte MAIF** qui m'a été donnée en cas d'accident sur place ;
- ☐ J'ai vérifié qu'aucun **vaccin** n'est exigé ;
- ☐ Je me suis renseigné(e) sur les **précautions élémentaires et particulières** à prendre dans le pays.

TRANSPORT

- ☐ J'ai acheté mes **billets** d'avion / de train / de bus ;
- ☐ Je me suis renseigné(e) sur les **moyens de transports** disponibles dans le pays étranger ;
- ☐ J'ai pris mon permis de conduire (voir rubrique consacrée à ce sujet pour la validité du permis) ;
- ☐ Je me suis renseigné(e) sur les **objets que j'ai le droit d'emporter** ou non à l'étranger.

HEBERGEMENT

- ☐ J'ai trouvé mon **hébergement**.

MOYENS DE PAIEMENT

- ☐ J'ai vérifié que j'avais une **carte bancaire internationale** ;
- ☐ J'ai vérifié la date de **validité** de ma carte bancaire ;
- ☐ J'ai acheté mes **travellers cheques** (optionnel).

VIE PRATIQUE

- ☐ J'ai vérifié le **modèle de prise électrique** utilisé dans le pays étranger ;
- ☐ J'ai vérifié que mon **mobile était compatible** ;
- ☐ J'ai personnalisé le **code d'accès à ma messagerie vocale** ;
- ☐ Je me suis renseigné(e) sur les **tarifs de téléphonie mobile** à l'international.